



Assemblée générale

Distr. limitée
8 novembre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Troisième Commission

Point 39 de l'ordre du jour

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Jordanie et Pologne : projet de résolution

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note des décisions 2005/243, du 22 juillet 2005, et 2005/314, du 21 octobre 2005, du Conseil économique et social relatives à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également des demandes concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la lettre datée du 8 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies¹, et dans la lettre datée du 12 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies²,

1. *Décide* de porter de soixante-huit à soixante-dix le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à la reprise de sa session d'organisation de 2006.

¹ E/2005/46.

² E/2005/93.

